



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 avril 2008

Le 18 avril 2008 à 19 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 10 avril 2008 au théâtre du Cadran à Briançon, sous la Présidence de M. Henry RAOUX, Président doyen d'âge.

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 37
Nombre de Votes : 37

M. Marc FAURE-BRAC est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Jean SODE – M. Rachid DJEFFAL – Mme Catherine VALDENNAIRE – M. Philippe PELLORCE – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY – Mlle Karine ESCALIER – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Christophe HUGOT.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER – M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Névalche : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC – Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Roger PERINET (représentant M. Philippe MARIACHER).

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET – Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BRÉMOND.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N° 2008-002 DU 18 AVRIL 2008

Rapporteur : Monsieur le Président

OBJET : Détermination du nombre de vice-présidents de la Communauté de Communes du Briançonnais.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les dispositions de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que le nombre de vice-président ne peut excéder 30% du nombre de Conseillers Communautaires,

Considérant l'effectif de l'Assemblée Délibérante installée ce jour, au sein de laquelle siègent 37 Conseillers Communautaires,

Considérant la proposition de porter à 11 le nombre de vice-présidents,

Vu le résultat du vote à main levée, à l'unanimité des présents, soit 37 voix pour,



DELIBÈRE

- Le nombre de vice-présidents de la Communauté de Communes du Briançonnais est fixé à 11.

Pour copie conforme

Le Président

Alain BAYROU



Date dépôt S.P. : 24 AVR. 2008

Date affichage : 28 AVR. 2008